

escharpes à l'enseigne, sergent et coporaulx du sieur du Soleil, cappitaine des arquebusiers de la ville, lesquels lad. ville ordonna qu'ilz marchassent à la ceremonie du baptesme.... payé la somme de cent une livres qui est a raison de trois livres l'aune ;

A la dame de Guynes, marchande passementiere, pour cent dix-sept aunes rubans de soye violet pour faire escharpes ou quoy que soit livrées a chacun des soldatz qui assisteroit et marcheroit aud. baptesme, monte a raison de quatre sols l'aune la somme de vingt trois livres....

Au prestre qui baptisast le filz dud. seigneur et a ceulx qui l'assistèrent, la somme de huit livres ;

Aux sonneurs de la cloche de Saint-Nizier, vingt sols ;

Aux musiciens, trente sols ;

Aux violons, dix-huit sols ;

Aux trompettes, dix sols ;

Aux tambours, neuf sols ;

En flambeaux de cire blanche pour honnorer led. baptesme en nombre de dix-huit, de la pesanteur chacun de deux livres, monte à quarante neuf livres dix sols ;

En flambeaux de cire jaulne au nombre de six de la pesanteur de deux livres, monte à neuf livres douze sols ;

Pour le disner faict le jour dud. baptesme en l'hostel de ville, la somme de vingt six livres sept sols ;

A la nourrice du fils dud. seigneur la somme de huit escus sol, vallant trente livres huit sols ;

A la sage mere deux escus sol, montant sept livres douze sols ;

A celle qui garde Madame de Saint-Chaulmont durant sa couche, pareille somme de sept livres douze sols.

. Montent les parties à 331 livres 9 sols (1).

(1) *Archives de Lyon. C. C. Pièces justificatives de la comptabilité d'Ant. Rougier.*